

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du MARDI 27 JANVIER 2015**

<b>Date de convocation :</b>
20-01-2015
<b>Membres :</b>
<b>En exercice :</b> <input type="text" value="19"/>
<b>Présents :</b> <input type="text" value="15"/>
<b>Votants :</b> <input type="text" value="18"/>

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de La Chapelle de la Tour, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

**Présents :** Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Hervé GUILLAUD, Odile RAVIER, Gilbert DAMEZIN, Christian BONNET GONNET, Thérèse ARNAUD, Véronique BARROSO, Serge MEYRIEUX, Elisabeth CAMOULES, Frédérique PEREZ, Patrice ORCEL, Véronique CANTELLO

**Absents :** Jacques BERNARD, Carole MILLET, Fabrice GENTIL qui ont respectivement donné procuration à Jean GALLIEN, Christian BONNET GONNET et Hervé GUILLAUD. Fabien CHATELAT.

**Secrétaire de séance :** Véronique CANTELLO

**PERIMETRE COMMUNAUTAIRE : POSITION sur un SCENARIO d'EVOLUTION**

Le Maire rappelle que, dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire des Vallons de la Tour élaboré en 2009, les élus communautaires ont identifié la question du périmètre communautaire comme étant un enjeu d'évolution du projet de territoire.

Le Conseil communautaire considère en effet qu'il est difficilement envisageable de demeurer dans le périmètre actuel compte tenu :

- des processus de recomposition en cours et de l'émergence de blocs intercommunaux importants à proximité immédiate de la Communauté de communes,
- de la nécessité d'être visible et lisible demain dans le dialogue avec une Région élargie,
- de la difficulté de développer, à l'échelle actuelle, des politiques suffisamment efficaces pour contrer des dynamiques exogènes (notamment la dynamique métropolitaine) qui influent fortement sur le fonctionnement du territoire.

Les élus communautaires ont affirmé que la Communauté de communes doit être acteur des processus de recomposition, pour ne pas les subir, et se positionner rapidement sur les différentes hypothèses d'évolution du territoire, sachant qu'il existe aujourd'hui une fenêtre de négociation compte tenu de l'intérêt de certains territoires de faire également évoluer leur périmètre.

Le Conseil des Maires et de l'exécutif a donc décidé de poursuivre cette réflexion avec différentes réunions de travail, et notamment par la mise en place d'un groupe de travail constitué de Maires et de Vice-présidents, et a souhaité que tous les élus du territoire puissent être acteurs des processus de recomposition territoriale en cours.

Pour cela, l'ensemble des conseillers municipaux des 10 Communes membres a été convié à une séance d'information qui a eu lieu le lundi 12 janvier 2015. Lors de cette rencontre privée, une information a été mise à la disposition des élus municipaux (document ci-joint), pour permettre ensuite à chaque Conseil municipal de débattre en privé sur l'évolution du périmètre communautaire et se positionner sur l'un des deux scénarios mis en débat :

- Un scénario dans lequel la Communauté rejoindrait la Communauté d'Agglomération Porte l'Isère (CAPI) (Scénario 1) ;
- Un scénario dans lequel s'organiserait un regroupement, autour de la Communauté de communes des Vallons de la Tour, d'autres Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI, notamment ceux des Vals du Dauphiné non impliqués dans un autre scénario de recomposition territoriale et éventuellement d'autres communes « frontalières » de la Communauté (Scénario 2).

Pour éclairer la réflexion des Conseils municipaux, cette présentation comporte notamment une évaluation indicative des 2 scénarios par le Conseil des Maires et de l'exécutif, à partir de 5 critères permettant « d'objectiver » l'analyse de pertinence des 2 scénarios.

Il est convenu que chaque Commune doit se positionner sur l'un des deux scénarios d'ici la fin du mois de janvier 2015. Les votes des Conseils municipaux seront ensuite mis en commun lors de la réunion du Conseil des Maires et de l'exécutif qui aura lieu le 2 février 2015. Le scénario qui aura obtenu la majorité qualifiée (2/3 au moins des Conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des Conseils municipaux représentant les 2/3 de la population) sera retenu. Ce vote sera ensuite traduit dans une délibération du Conseil communautaire, qui permettra l'engagement d'une réflexion commune avec le ou les EPCI du scénario choisi, afin de définir les modalités et les conditions du rapprochement. A l'issue de ces discussions, une délibération sera soumise au vote du Conseil communautaire et sera transmise à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Après en avoir délibéré, par 0 voix pour le scénario 1 et 18 voix pour le scénario 2,

### **Le Conseil Municipal :**

- ÉMET un avis favorable au scénario 2
- DIT que ce vote étant organisé lors d'une séance privée du Conseil municipal, il ne s'agit pas d'une délibération transmise au contrôle de légalité et inscrite au registre des délibérations.

Extrait certifié conforme  
Fait à La Chapelle de la Tour, le 28 Janvier 2015  
Le Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink on the left. To its right is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de LA CHAPELLE de la TOUR' around the top edge and '(Isère)' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.